

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

10 Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise - élection des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. NACHITE	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 06/10/2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Fondé en 1921 pour créer les offices d'HLM à bon marché, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise désigne notamment en son sein les administrateurs du conseil d'administration de Oise Habitat. Il réunit, pour information, une fois par an, les membres qui le constituent. Il ne possède pas de budget propre.

Le conseil syndical doit être composé de délégués élus par les conseils municipaux de chaque ville qui le compose. La Ville de Creil doit désigner 2 membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil syndical.

Il vous est donc demandé d'élire 2 membres qui représenteront la Ville de Creil au sein du conseil du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Sophie LEHNER

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 28 septembre 2020,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner :

Jean-Claude VILLEMAIN

Sophie LEHNER

appelés à siéger au sein du conseil du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **15 OCT. 2020**
et publication ou notification le **15 OCT. 2020**
affiché le **13 OCT. 2020**
CREIL, le **15 OCT. 2020**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET